

Compte-rendu du conseil municipal du 17 décembre 2020

Présents : Thierry Dupuis maire, Alain Sicard 1^{er} adjoint, Myriam Fanget 2^{ème} adjoint, Christian Bouillet 3^{ème} adjoint, Virginie Baclet 4^{ème} adjoint, Sandrine Ballandrin, Emmanuel Brion, François Carobbio, Myriam Cruzier, Agathe Dormant, Jocelyne Janovicz, Pascale Larran, Sylvain Orenga, Jérémie Rynois, Catherine Thoinon, Nathalie Viousasse.

Absents ou excusés : Patrick Geoffray (pouvoir à Thierry Dupuis), Christophe Meurenand (pouvoir à Alain Sicard), Aurélien Sicard (pouvoir à Emmanuel Brion).

C.C.A.S.

Suite à l'annulation du repas et des colis de fin d'année, un courrier a été envoyé aux 70 ans et plus de la commune, accompagné de dessins réalisés par les enfants de l'école.



Ces derniers ont envoyé de nombreux messages de remerciements aux enfants qui ont été affichés sur un panneau installé sous le préau de l'école.



Le CCAS a reçu l'adjudant-chef MOISY de la Base Aérienne d'Ambérieu, venu présenter le passeport emploi jeune, ainsi que M. Etienne PONTIUS pour le Point accueil écoute jeunes.

Une réflexion est également lancée sur un projet d'accueil de jour pour personnes âgées, afin de soulager les aidants et éviter les placements en maison de retraite.

Vie Scolaire

Pourquoi ont-ils décidé de participer au Conseil Municipal des Enfants ? Être les porte-parole de leur classe, transmettre des idées pour l'école, améliorer la vie à l'école et aussi dans la commune, donner des idées afin que tout le monde s'entende bien dans la cour...

Le travail du Conseil Municipal des Enfants a été orienté vers "un mieux vivre ensemble au sein de l'école" pour ce début d'année.

Les premières discussions ont porté le 27 novembre sur l'occupation de la cour pour que chacun puisse y trouver son compte, entre les jeux calmes et les jeux collectifs.

Le conseil d'école s'est réuni le 3 décembre 2020. Les jeux de la maison, jusqu'alors tolérés bien que déconseillés, sont maintenant interdits dans l'enceinte de l'école ainsi qu'au restaurant scolaire. Les actions engagées par la communauté de communes ont été abordées (dispositif CLAS, action artistique autour du chanteur professionnel PETREK). Divers problèmes ont été soulignés : retard transport scolaire, rideaux d'occultation (réunion avec le maître d'œuvre le 22 décembre).



Elena, Lonie, Salma, Aléina, Charlie, Méline, Gabin, Robin

Vie Associative

Les nouveaux sujets lumineux ont été installés pour les décorations de fin d'année.

Le conseil a accepté le versement d'une subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers d'un montant de 674 € pour la prise en charge de l'assurance des sapeurs-pompiers par la commune.

Un groupe de travail s'est constitué concernant la mise en place d'un jumelage. Des premiers contacts ont été pris avec le Président de la Maison de l'Europe et des Européens de l'Ain, la délégation départementale sur le Jumelage et des élus ayant l'expérience de jumelage.

L'intervention du grapheur est imminente sur le transformateur situé aux abords d'Intermarché (préparation des murs et réparation des portes faites) et dépend maintenant principalement des conditions météorologiques. Le conseil a accepté le remboursement à M. Thierry DUPUIS, des frais liés à l'acquisition bombes de peinture nécessaires à la réalisation de la fresque.

Malgré les incertitudes dues à la crise sanitaire actuelle, la fête d'été doit être organisée. Elle devrait avoir lieu le 3ème week-end de Juillet : le 17 Juillet 2021.

Communication

Le bulletin municipal est en cours de finalisation et devrait être distribué courant janvier. Les associations ont contribué activement à l'élaboration de celui-ci en fournissant articles et photos.

Les informations mises sur PanneauPocket sont maintenant également disponibles sur la page Évènements du site internet, pour ceux qui ne disposeraient pas de smartphone.



82 personnes ont répondu au questionnaire de satisfaction (électronique ou papier) lancé cet automne.

- Bulletin municipal : 93 % des personnes sont satisfaites de la périodicité annuelle et 86 % préfèrent lire la version papier. Plus de 90 % des personnes trouvent les informations plutôt intéressantes (90 à 97 % selon les rubriques). Attention à la répétitivité d'une année sur l'autre.

- Site internet : 26 % des personnes ne trouvent pas l'information qu'elles cherchent sur le site.

Beaucoup de suggestions d'améliorations ont été proposées : moderniser le site internet, faciliter la navigation et le mettre à jour régulièrement. Créer de nouvelles rubriques et développer plus certaines informations.

- PanneauPocket : 94 % des personnes ont installé l'application et 98 % trouvent les informations plutôt intéressantes. D'une manière générale il est demandé qu'encre plus d'informations soient publiées.

- Compte-rendu des réunions du conseil municipal : 79 % des personnes souhaitent continuer à le recevoir en version papier et plus de 70 % des personnes trouvent les informations pertinentes et claires. Un effort est demandé pour donner plus de détails sur les décisions et sur les projets.

D'une manière générale les administrés souhaitent plus de contacts directs avec les élus.

Toutes les suggestions d'amélioration proposées seront étudiées par la commission communication et certaines seront mises progressivement en place durant l'année 2021.

Voirie, travaux, réseaux

Les travaux de prolongement de la zone enrobée chemin des grands champs à Résignel seront pris en charge par la Communauté de Communes.

D'autres travaux ont été validés : accès au terrain des prés de la Colombière (FALAISE TP : 6 224 € TTC), réfection du Pont de Planches (Entreprise MERINI : 27 432 €), réseau eaux pluviales à Bel Air (FALAISE TP : 3 852 €), réfection du Chemin de Plagne à Saint André (FALAISE TP : 5 730 €), eaux pluviales rue de la Rochette (FALAISE TP : 3 462 €), eaux pluviales Montée du Bry à Thol (FALAISE TP : 2 092 €).

Aménagement, développement durable, urbanisme, vie économique, environnement

La commission étudie la demande de la SEMCODA de renouvellement anticipé du bail emphytéotique relatif à la maison Chappet (prévu en 2027). La commune a demandé le reversement de 15 % des loyers.

L'aménagement de l'accès de deux classes primaires ainsi que la création de la salle des cérémonies / salle du conseil en lieu et place de l'actuelle salle des fêtes sont en cours d'investigation afin de permettre l'accessibilité à tous du bâtiment.

Un point a été fait sur les ventes de terrain en cours (Domaine de Thol, la Craz, les Prés de la

Colombière). L'acte notarié relatif à la vente du terrain de la Craz sera signé par Alain Sicard, 1er adjoint puisqu'il a suivi ce dossier et négocié avec les acheteurs.

Les travaux pour le parc photovoltaïque à l'arrière du Domaine de Thol, peuvent démarrer. La société LUXEL a 18 mois pour terminer les travaux et mettre en service.

Le groupe de travail « sécurisation des abords de l'arrêt de bus de Thol » (Christian Bouillet, Agathe Dormant, Christophe Meurenand et Alain Sicard) a proposé de remplacer l'éclairage situé à proximité immédiate du passage piéton et de prévoir des bandes rugueuses (à voir avec les services du Département).

Commission d'appel d'offres

Suite à la consultation pour les travaux de transfert de la bibliothèque au Domaine de Thol, 80 entreprises ont retiré un dossier, 41 offres ont été déposées. Les dossiers sont en cours d'analyse par le maître d'œuvre. Le conseil municipal a validé le fait que la commission d'appel d'offres choisira les entreprises retenues afin de ne pas retarder le début des travaux.

Communauté de Communes

Le conseil a accepté la révision du montant des attributions de compensation versées par la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon, qui passent de 214 515 € à 212 419 € pour tenir compte des régularisations 2020 (coût des interventions du chantier d'insertion sur la commune notamment).

Conventions

Le conseil a décidé de reporter sa décision concernant la signature de la convention à passer avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain, convention de coopération opérationnelle et non opérationnelle concernant le corps communal des sapeurs-pompiers. Des précisions seront demandées au SDIS par le Maire.

Informations diverses

Deux référents communaux pour le plan de lutte contre l'ambrosie ont été désignés : Jocelyne Janovicz et Marius Bichat seront en charge d'exécuter les recommandations énoncées dans l'arrêté préfectoral.

Compte tenu du contexte économique, il a été décidé d'exonérer de 2 mois de loyers trois entreprises locataires d'ateliers artisanaux au Domaine de Thol.

Le règlement intérieur du conseil municipal, proposé par le Maire, a été approuvé conformément aux dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015.

Le tableau des emplois communaux a été modifié, pour créer un poste d'agent comptable à 17h30 par semaine afin de renforcer le service administratif.

Il a été décidé d'instaurer un compte épargne temps au bénéfice des agents communaux qui pourront accumuler, avec l'accord de l'autorité territoriale, des droits à congés pour en bénéficier ultérieurement.

Le conseil a été informé du report en 2022 du recensement de la population initialement prévue en 2021 et de l'avancée des travaux de rénovation du réservoir tulipe de Jolimont.

Calendrier des pompiers :

En raison du contexte sanitaire, la distribution des calendriers n'a pas lieu en porte à porte cette année. Les pompiers ont assuré des permanences à la caserne. Les personnes qui n'auraient pas pu se rendre aux permanences peuvent contacter le président de l'amicale au 06.14.25.02.65.



Bail emphytéotique : Le bail emphytéotique, ou emphytéose, est un bail de très longue durée. Il est conclu pour une durée qui peut être comprise entre 18 et 99 ans en France. Il confère au locataire (appelé emphytéote) un droit réel sur la chose donnée à bail (terrain ou bien immobilier), à charge pour lui d'améliorer le fonds et de payer un loyer modique. Les améliorations bénéficiant au bailleur en fin de bail sans que ce dernier ait à indemniser le locataire.



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ
POUR LUTTER CONTRE

L'INFLUENZA AVIAIRE
DANS LES BASSES COURS



Neuville sur Ain fait partie des communes classées en « risque particulier ». Aussi, les détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs doivent mettre en place les mesures suivantes :

- confiner les volailles ou mettre en place des filets de protection sur la basse-cour
- exercer une surveillance quotidienne de leurs animaux
- protéger les stocks d'aliments des oiseaux sauvages ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau des volailles

Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contacter le vétérinaire ou la direction départementale de la protection des populations.

Avec nom de conseil municipal
je vous souhaite une très
Bonne Année 2021

Thierry DUPUIS

